

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Modification d'un tarif produit Boutique et tarif d'un nouveau produit boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la décision n° 182/2017 du 24 Octobre 2017,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tarif d'un produit et de déterminer le tarif d'un nouveau produit à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification du prix de vente de l'article suivant :

- Miniature 1/18 MATRA MS 670 N°7 au prix de **190 Euros** au lieu de 149 Euros

Article 2 – La vente de l'article suivant :

- Miniature 1/18 MATRA MS 670 N°11 au prix de **190 Euros**

et ce, à compter du 03 Février 2025

Article 3 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 27 Janvier 2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 29 JAN. 2025

Publié ou notifié le 29 JAN. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 30 JAN 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.

